



MINISTÈRE DU TRAVAIL
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Les Ministres

Paris, le **12 SEP. 2017**

Monsieur le Premier Vice-Président Délégué,

Vous avez bien voulu appeler notre attention sur l'inquiétude croissante des maires et des présidents d'intercommunalités concernant la possibilité de mobiliser le dispositif des contrats aidés, notamment pour les activités périscolaires.

Nous vous remercions de nous avoir fait part de ces remontées de terrain auxquelles nous sommes particulièrement attentifs.

Comme vous le savez, la situation financière de ce dispositif auxquels ont recours les collectivités territoriales que vous représentez, est caractérisée pour l'année 2017 à la fois par une sous-budgétisation (280 000 emplois aidés prévus en LFI 2017 contre 459 000 pour l'année 2016) et par une surconsommation puisque plus des deux tiers de l'enveloppe budgétaire annuelle avaient déjà été utilisés au premier semestre.

Pour sortir de l'impasse financière dont nous avons hérité et en prévenir au mieux les conséquences néfastes pour nos concitoyens, le Gouvernement a pris ses responsabilités en accordant une rallonge dans un contexte budgétaire particulièrement contraint.

Cet effort pour le second semestre de l'année 2017 permettra de porter à 310 000 le nombre de contrats aidés pour l'année 2017, soit 30 000 de plus qu'initialement prévu.

Afin d'en optimiser l'efficacité, le Gouvernement a choisi de les cibler vers les bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi, et là où ils sont indispensables à la cohésion sociale et territoriale de notre pays.

Les moyens ainsi mobilisés seront donc concentrés sur les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) non marchants autour des quatre priorités suivantes :

Deux priorités thématiques :

- l'accompagnement des élèves en situation de handicap,
- l'urgence en matière sociale et de santé (hébergement social, aide alimentaire...).

.../...

Monsieur André LAIGNEL
Premier Vice-Président délégué
de l'Association des Maires de France
et des Présidents d'intercommunalité (AMF)
41, quai d'Orsay
75343 PARIS CEDEX 07

Deux priorités géographiques :

- l'outre-mer
- les communes rurales en difficultés financières fortes pour assurer la rentrée scolaire dans de bonnes conditions.

Parce que nous avons pleinement conscience des conditions délicates dans lesquelles cette situation place des maires et des personnes qui, depuis plusieurs années, recourent à ce type de contrats, nous avons annoncé, lors de la réunion organisée le 1^{er} septembre dernier par nos ministères ainsi que par celui de l'Education nationale, en présence des associations représentatives des collectivités territoriales parmi lesquelles figuraient l'AMF, que les Préfets, qui ont une appréciation particulièrement fine et réactive des besoins, disposeraient d'une souplesse de gestion accrue pour la mise en œuvre de ces orientations.

Les Préfets pourront agir sur différents leviers, notamment : modulation des taux de prise en charge ou de la durée des contrats ; récupération de crédits non consommés d'ici la fin de l'année sur d'autres dispositifs de la politique de l'emploi, de l'éducation nationale et de la jeunesse, de la ville et des territoires ; meilleure articulation avec l'action menée par les conseils départementaux en direction des bénéficiaires du RSA ; recours à l'apprentissage dans la fonction publique territoriale et au dispositif du service civique.

Les services de l'Etat et notamment le service public de l'emploi sont pleinement mobilisés pour accompagner à la fois les employeurs, en particulier les collectivités territoriales et les associations, ainsi que les salariés et des demandeurs d'emplois qui ont recours à ce dispositif.

L'effort financier exceptionnel pour 2017 doit être apprécié à la lumière d'une réflexion plus générale sur la pertinence de cet outil en termes de retour durable à l'emploi, à la fois en regard de l'évolution de la conjoncture économique, mais aussi de la finalité réelle de son utilisation.

Les études de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques – DARES –, de l'Organisation de coopération et de développement économiques – l'OCDE –, comme celles de la Cour des comptes, font état de résultats du point de vue de l'accès à un emploi durable qui ne sont à la mesure, ni des objectifs affichés, ni des moyens mobilisés. En d'autres termes, ce dispositif onéreux pour la Nation ne constitue ni un outil efficace de lutte contre le chômage, ni un tremplin pour l'insertion professionnelle durable.

Comme vous le soulignez dans votre courrier, dans le secteur marchand, où l'État prend en charge ces contrats à hauteur de 35 % du SMIC, ils induisent un important effet d'aubaine : 63% des contrats dans ce secteur auraient été signés sans l'aide de l'État, par les mêmes personnes et au même moment. Cette tendance sera d'ailleurs amenée à se confirmer avec le retour de la croissance et de la création d'emplois dans le secteur privé. Par ailleurs, le rapport entre l'efficacité et le coût du dispositif est particulièrement asymétrique dans le secteur non marchand puisque sept contrats aidés doivent être signés pour créer un emploi.

Dans le secteur non marchand qui vous concerne directement, l'État prend en charge ces contrats aidés à hauteur de 75 % du SMIC voire 90 % dans les outre-mer, mais le taux d'insertion sur le marché du travail reste très faible puisque seuls 26 % des bénéficiaires trouvent un emploi de longue durée.

Il ressort de ces chiffres que l'utilisation de cet outil relève davantage d'une logique d'ajustement du coût du travail que d'une réelle politique de l'emploi qui permette tant aux demandeurs d'emploi de s'insérer durablement dans la vie professionnelle et d'accéder à l'autonomie, qu'aux employeurs de trouver les compétences qu'ils recherchent pour créer des emplois.

Bâtir une politique de l'emploi à la hauteur des défis présents et à venir ne peut reposer sur des dispositifs d'insertion précaires et coûteux. Elle doit en revanche s'appuyer sur le renforcement accru des politiques de formation et d'accompagnement ciblé, dont les taux de retour à l'emploi durable sont plus significatifs.

Aussi, la politique de l'emploi reste soutenue à la fois par le plan de formation des demandeurs d'emploi (Il a été reconduit pour le second semestre 2017 pour réaliser 70 000 formations supplémentaires et atteindre 200 000 formations pour l'année 2017), mais aussi par d'autres dispositifs plus insérant qu'ils s'agissent des parcours dans les structures de l'insertion par l'activité économique, les entreprises adaptées ou ceux spécifiques aux jeunes (l'alternance, la Garantie jeunes, les écoles de la deuxième chance, l'EPIDE).

Cette politique doit être réorientée en privilégiant les dispositifs de formation et d'accompagnement les plus efficaces en matière d'insertion professionnelle durable.

C'est pourquoi, la qualité des contrats aidés (avec plus de formation, d'accompagnement) doit être améliorée pour assurer une insertion professionnelle durable à ceux pour qui ils restent un outil adapté de par l'expérience professionnelle développée.

En outre, une mission a été confiée à Monsieur Jean-Marc Borello, Président du Groupe SOS, sur le champ de l'innovation sociale au service de la lutte contre les exclusions du marché du travail. Cette mission fera des propositions d'ici la fin de l'année pour mobiliser les acteurs de l'insertion autour de solutions innovantes, au service du parcours de chacun et en particulier de ceux qui sont aujourd'hui les plus exclus de l'accès au marché du travail.

Par ailleurs, dès l'automne, le Gouvernement lancera un grand plan de compétences et de formation auquel les collectivités territoriales seront pleinement associées. C'est en investissant dans le développement des compétences, le capital humain et l'accompagnement ciblé que l'on augmentera les chances des publics les plus éloignés du marché du travail d'accéder à un emploi.

Cette évolution s'inscrit délibérément dans une politique de transformation de l'action de l'Etat pour apporter des réponses qui s'appuient notamment sur la baisse des charges visant à diminuer le coût du travail et les évolutions de fond portées dans le cadre de la rénovation de notre modèle social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Vice-Président Délégué, l'expression de notre considération distinguée.



Jacques MEZARD



Muriel PENICAUD